

## REGLEMENT DES ETUDES – DÉFLE-LORRAINE

### 1. Organisation des enseignements

#### 1.1 - Organisation générale

Les cours intensifs du département FLE (Français Langue Etrangère) de l'UFR LANSAD, composante de l'Université de Lorraine, sont dispensés par semestre pour un volume de 240 heures en présentiel. Un calendrier est fixé pour chaque semestre, de septembre à décembre et de janvier à mai. La formation se déroule sur les sites de Nancy et de Metz : CLSH, INSPE et Ile du Saulcy.

#### 1.2 - Inscription

Les inscriptions ont lieu au début de chaque semestre dans des créneaux clairement identifiés. Les arrivées tardives ne sont pas acceptées.

Les inscriptions sont limitées à 4 semestres par étudiant, qui est une durée théorique suffisante pour atteindre un niveau C1 pour un étudiant débutant. Une dérogation peut être accordée si la possibilité d'accueil existe et selon le projet de l'étudiant.

#### 1.3 - Test de placement

Un test de positionnement est effectué en début de semestre et est obligatoire, il permet à l'équipe pédagogique de placer les étudiants dans les groupes selon leur niveau. Tout étudiant absent lors de ce test sera intégré dans un groupe déjà formé, en fonction des places restantes. Aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

Les groupes sont constitués par l'équipe pédagogique du DéFLE-Lorraine, notamment la direction et les responsables pédagogiques. Les changements de groupe se font à l'initiative de l'équipe pédagogique, et non des étudiants.

#### 1.4 - Assiduité

L'assiduité est la règle. Un taux d'absence injustifié de plus de 25% (> 60 heures de cours) entraînera un refus de réinscription au DéFLE-Lorraine.

Les journées d'accueil et sorties pédagogiques sont obligatoires et sont soumises aux mêmes règles d'assiduité que les cours.

Les absences peuvent être justifiées au secrétariat dans un délai de 72h après le retour en classe. L'étudiant dispose d'une procédure expliquant comment justifier ses absences.

Pour un étudiant exonéré de frais d'inscriptions, la réinscription sera refusée au-delà :

- de 10h d'absences injustifiées au semestre ;
- de 3 absences injustifiées constatées à la fin du mois d'octobre ;
- si l'étudiant n'a pas répondu dans les délais impartis suite à l'interrogation de l'UFR sur sa volonté ou non de poursuivre les cours au semestre B ;
- En dehors de la démission de l'étudiant exonéré, en cas d'absence injustifiée de l'étudiant constatée lors de la première semaine de cours, il sera fait appel aux candidats classés en liste complémentaire.

#### 1.5 - Retard

Les étudiants sont tenus à la ponctualité lors de chaque cours. Les retards perturbent le bon déroulement des cours, les étudiants sont donc tenus d'arriver à l'heure. Les enseignants peuvent refuser un étudiant qui ne respecterait pas cette obligation, et considérer qu'en ce cas, le retard vaut absence. Un retard supérieur à 15 minutes entraînera une absence injustifiée de 2 heures.

#### 1.6 - Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont décrites sur un document annexe visible sur le site web du DéFLE Lorraine.

#### 1.7 - Attestation de fin de semestre

Il est délivré une attestation à chaque fin de semestre donnant le nombre d'heures de la formation et le nombre d'heures suivies ainsi que le niveau du groupe de départ et le niveau visé.

### 2. Communication

2.1 - La consultation régulière de la messagerie étudiante est obligatoire. Une information communiquée par ce biais par les enseignants ou l'administration est réputée connue de tous.

#### 2.2 - Droit à l'image

Le département FLE peut être amené à photographier ou filmer les étudiants lors de leur présence dans l'établissement ou activités culturelles à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux ou documents de communication). L'étudiant qui ne souhaite pas y figurer doit le signaler lors des prises de vues.

### 3 Réclamations

Les étudiants peuvent s'adresser au directeur de département, aux responsables pédagogiques, au responsable administratif ou faire l'usage du formulaire à disposition sur le lien suivant : <https://enquetes.univ-lorraine.fr/index.php/756592?lang=fr>

Le présent règlement est affiché dans la salle des enseignants du département, salles de cours du DéFLE et sur le site web du DéFLE Lorraine.